



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 avril 2014
(OR. fr)**

8439/14

**JUR 203
INST 191
COUR 15**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. V. SKOURIS, Président de la Cour de justice de l'Union européenne
Date de réception: 31 mars 2014
Destinataire: M. E. VENIZELOS, Président du Conseil de l'Union européenne et de la
Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres

Objet: Cour de Justice de l'Union européenne
- renouvellement du 6 octobre 2015

Les délégations trouveront ci-joint une lettre de M. V. SKOURIS, Président de la Cour de justice de l'Union européenne à M. E. VENIZELOS, Président du Conseil de l'Union européenne et de la Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres.

Luxembourg, le 31 mars 2014

Monsieur Evángelos VENIZÉLOS
Président du Conseil de l'Union
européenne
Rue de la Loi, 175

B – 1048 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Les mandats de quatorze juges et de quatre avocats généraux de la Cour de justice, dont vous trouverez la liste en annexe, viendront à expiration le 6 octobre 2015. Conformément aux dispositions de l'article 253 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les nominations à intervenir doivent être décidées d'un commun accord par les gouvernements des États membres, après consultation du comité prévu par l'article 255 TFUE.

Afin d'éviter dans la mesure du possible tout ralentissement dans le traitement des affaires pendantes devant la Cour, il serait souhaitable que ces nominations interviennent dans les meilleurs délais et que, à cet effet, les gouvernements présentent leurs propositions aussitôt que possible.

En effet, de nombreuses affaires actuellement en cours et susceptibles de faire l'objet d'une audience avant le 6 octobre 2015 ne pourront être clôturées après cette date que si un nombre suffisant de juges de la formation participant à l'audience est toujours présent le jour du prononcé de l'arrêt; à défaut, la tenue d'une nouvelle audience s'imposerait, ce qui retarderait considérablement le traitement de ces affaires. En outre, l'incertitude quant à la composition de la Cour à partir du 7 octobre 2015 risque de rendre difficile l'attribution des affaires aux juges rapporteurs et aux avocats généraux dont le mandat vient à expiration, ainsi que la fixation de la procédure orale dans les affaires qui leur ont déjà été attribuées. Les efforts déployés par la Cour pour optimiser le traitement des affaires introduites devant elle risqueraient ainsi d'être mis en échec.

Eu égard aux circonstances qui viennent d'être évoquées, la Cour serait en outre extrêmement reconnaissante si, lors des nominations à intervenir, était prise en considération l'importance cruciale que revêt la stabilité de sa composition pour l'accomplissement efficace de la mission qui lui est confiée par les traités.

Par ailleurs, considérant que l'examen des dossiers par le comité prévu à l'article 255 TFUE, y compris, conformément aux règles de fonctionnement dudit comité, la demande d'informations complémentaires et l'organisation éventuelle d'une audition, requièrent un certain temps, il serait utile d'en tenir compte pour le calcul de la durée prévisible de la procédure de nomination. De même, la circonstance qu'on peut observer, dans un nombre croissant d'États membres, une intensification de la procédure nationale de sélection ne saurait rester sans impact sur la durée de la procédure de nomination en sa totalité.

Enfin, il est utile de rappeler que le nombre d'avocats généraux à la Cour de justice de l'Union européenne a été porté à neuf, avec effet au 1^{er} juillet 2013, et à onze, avec effet au 7 octobre 2015 (décision 2013/336/UE du Conseil, JO 2013 L 179 p. 92).

Je vous saurais gré si vous pouviez, en votre qualité de Président de la Conférence des Représentants des gouvernements des États membres, porter la présente lettre à l'attention de ces derniers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Vassilios SKOURIS

Annexe: Liste des membres de la Cour dont le mandat vient à expiration le 6 octobre 2015; cette liste est établie conformément à l'ordre protocolaire actuellement applicable au sein de la Cour.

*Liste des membres de la Cour de justice
dont le mandat vient à expiration le 6 octobre 2015*

M. Vassilios Skouris, Président

M. Koen Lenaerts, Vice-président

Mme Rosario Silva de Lapuerta, Président de la IIème chambre

M. Marko Ilešič, Président de la IIIème chambre

M. Lars Bay Larsen, Président de la IVème chambre

M. Pedro Cruz Villalón, Premier Avocat général

M. Endre Juhász, Président de la Xème chambre

M. Marek Safjan, Président de la IXème chambre

M. Allan Rosas, Juge

Mme Juliane Kokott, Avocat général

M. Aindrias Ó Caoimh, Juge

Mme Eleanor Sharpston, Avocat général

Mme Camelia Toader, Juge

M. Daniel Šváby, Juge

M. Niilo Jääskinen, Avocat général

M. Siniša Rodin, Juge

M. François Biltgen, Juge

Mme Küllike Jürimäe, Juge